Présidence
Vice-présidence CFVU
Direction Générale des services
Affaire suivie par :
Victorine MENDY
Responsable des Instances
DEPE
Affaire suivie par :
Marjorie CESNE
secretariatcfvu@univ-rouen.fr

CFVU
29 septembre 2023 - URN
Décision n°CFVU-2023-11

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 26 votants, dont 9 membres représentés.

Règlement des études de Pharmacie

- Vu le règlement des études de Pharmacie

Approbation du règlement des études de Pharmacie

Pour	26
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

La CFVU approuve le règlement des études de Pharmacie

Fait à Rouen, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université de Rouen Normandie

Laurent YON

U.F.R. SANTE DE ROUEN

~~MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES~~
RÉGLEMENT DES ÉTUDES DE PHARMACIE
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE
2023 – 2024

Modifications approuvées par le Conseil de Département le 21 juin 2023
Modifications approuvées par le Conseil de Gestion de l'UFR le 5 juillet 2023
Modifications approuvées par la CFVU de l'Université de Rouen

Les études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie se composent de trois cycles (arrêté du 8 avril 2013) :

- le Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques DFGSP (arrêté du 22 mars 2011 modifié par l'arrêté du 25 octobre 2018) sanctionne le premier cycle. Il comprend 3 années de formations validées par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence. Les deux premiers semestres sont ceux de la première année (PASS) Parcours Accès Spécifique Santé ou (LAS) Licence avec option « accès santé » qui est entrée en vigueur pour l'année universitaire 2020/2021 selon la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.

- le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques DFASP (arrêté du 8 avril 2013 modifié par l'arrêté du 26 novembre 2018) sanctionne le deuxième cycle. Il comprend 2 années de formation validées par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

- le troisième cycle comporte :

- soit un cycle court de deux semestres de formation au-delà du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques,
- soit un cycle long de huit semestres de formation pour les étudiants reçus au concours de l'internat en pharmacie, en application des dispositions de l'article L. 633-2 du code de l'éducation,
- la soutenance d'une thèse.

1. Organisation des enseignements

Les années sont constituées d'Unités d'Enseignements (UE) réparties entre des Unités d'Enseignements du tronc commun (UE obligatoires) et des Unités d'Enseignements Librement Choisies (UE optionnelles). Chaque année universitaire représente un total de 60 crédits européens (CE).

Les enseignements sont organisés par objectifs pédagogiques et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation, chacune de ces UE étant sous la responsabilité pédagogique d'un enseignant ou enseignant-chercheur.

Les UE comportent une ou plusieurs matières elles-mêmes constituées d'un enseignement magistral, d'un enseignement dirigé et/ou d'un enseignement pratique. Une UE peut aussi correspondre à un enseignement théorique (cours/ED) coordonné et/ou à des travaux pratiques intégrés.

Chaque enseignement est validé par un examen dont le nombre de points est proportionnel au temps que l'étudiant doit y consacrer.

1.1. **Organisation de la 2ème année (DFGSP2) – Formation commune de base**

2ème année DFGSP	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1ère session)	Nature de l'évaluation (2ème session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période	CE
UE1 - Communication, informatique, langue étrangère (Responsable : M. Guérin)	F	~~4~~ 3	Anglais		21*		EET(50%) + CC(50%)	EET	1,5	2		S1/S2	2
			Communication	9			EET	EET	0,5	1		S1	1
			~~Informatique~~		~~9*~~		~~CC (100%)~~	~~EET~~	~~1,5~~	~~1~~		~~S2~~	~~1~~
UE2 - Biodiversité et bio-évolution ~~des milieux naturels~~ (Responsable : E. Chosson)	F	~~6~~ 7	Organisation animale	~~14~~ 10	3		CC (100%)	EET	0,5	2		S1	2
			Génétique	6			EET	EET	0,5	1		S1	1
			Biologie végétale et fongique	~~22~~ 20	6		CC (100%)	EET	1	4		S2	4
UE3 - Voies d'accès aux substances médicamenteuses (Responsable : T Besson)	F	6	Chimie organique	12	7,5		CC (100%)	EET	1	2		S2	2
			Chimie thérapeutique	24			EET (75%) +CC (25%)	EET	1	4		S1/S2	4
UE4 - Sciences biologiques I (Responsable : A. Chagraoui)	F	7,5	Physiologie	22,5	6		CC(100%)	EET	1	3,5		S1	3,5
			Hématologie	6			EET	EET	0,5	1		S2	1
			Immunologie	22			EET	EET	1	3		S1	3
UE5 - Sciences biologiques II (Responsable : I Dubuc)	**F**	5	Physiologie	10,5	1,5		CC(100%)	EET	0,5	2		S2	2
			Pharmacologie moléculaire	16,5	9		EET(70%) + CC(30%)	EET	1	3		S1/S2	3
UE6 - Sciences biologiques III (Responsable : M Pestel-Caron)	F	6,5	Microbiologie	16,5			EET (70%)+ CC (30%)	EET	1	2,5		S2	2,5
			Biochimie	22,5	4,5		EET(70%) + CC(30%)	EOT	1	4		S2	4
UE7 - Sciences analytiques, qualité (Responsable : P Vérité)	F	7	Statistiques	~~15~~ 12	~~3~~ 6		EET	EET	1	2		S1	2
			Chimie analytique	24	7,5		EET	EET	1,5	5		S1	5
UE8 - Cycle de vie du médicament (Responsable : Ma Skiba)	F	6	Pharmacie galénique	~~36~~ 30	9		EET (60%) + CC(40%)	EET	1,5	6		S1	6
UE9 - Technologies Pharmaceutiques Sciences Chimiques (Responsable : N. Gharbi)	F	3	Chimie de Synthèse (chimie organique 18h TP - thérapeutique 12h TP ET 1,5h ED)		1,5 *	30*	TP	TP			1	S1	1
			Sciences Analytiques et ingéniérie pharmaceutique(Chimie Générale 6h TP - Gestes de base en labo.2h CM - 12h TP 3h ED - Chimie Ana.18h TP + 1,5hED- Hygiène et sécurité 3h CM - Galénique 18h TP + 1,5h ED)	~~3~~ 5	~~3~~ 6 *	54*	CC (12,5%) + TP (87,5%)	EET + TP	15 mn	0,25	1,75	S1	2
UE10 - Technologies Pharmaceutiques Sciences Biologiques (Responsable : E. Chosson)	F	3	Geste de base de Biologie (3h) Biologie végétale et fongique (15h)			18*	TP	TP			0,5	S2	0,5
			Biologie cellulaire (12h) et Physiologie (12h)			24*	TP	TP			1	S2	1
			Biologie Médicale - Immunologie (12h) - Microbiologie (6h) - Biochimie (12h)			30*	TP	TP			1,5	S2	1,5
Certifications à valider			Certification PIX		3*		EXAMEN EN LIGNE	EXAMEN EN LIGNE					S1/S2
			Certification en développement durable	10 *			EXAMEN EN LIGNE	EXAMEN EN LIGNE					S2

UE Unité d'Enseignement
EET Examen Ecrit Terminal
NB. Les enseignements marqués d'un astérisque (*) sont des enseignements obligatoires

F Fondamental (obligatoire)
EOT Examen Oral Terminal

O optionnelle (UE librement choisie)
CC Contrôle Continu
CE Crédit Européen (ECTS)

UE optionnelles (2 UE de 3 ECTS au choix)

2ème année DFGSP	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1ère session)	Nature de l'évaluation (2ème session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période	CE
UE opt 1 (Responsable : F Estour)	O	3	Bases moléculaires de chimie thérapeutique et de biochimie	18	6 *	6*	EET + TP	EET + TP	1,5	2	1	S1	3
UE opt 2 (Responsable : C Barbot)	O	3	Chimie inorganique et bioinorganique pharmaceutique	15	3	12*	EET + TP	EET + TP	1	2	1	S1	3
UE opt 3 (Responsable : P Vérité)	O	3	Initiation au contrôle des médicaments	15		15*	EET + TP	EET + TP	1	2	1	S1	3
UE opt 4 (Responsable : T. Castanheiro)	O	3	Sciences fondamentales pour la santé	15	15		CC (100%)	EET	1	3		S1	3
UE opt 5 (Responsable : I Dubus)	O	3	Nutrition du sujet bien portant	28,5	1,5		CC (100%)	EET		3		S2	3
UE opt 6 (Responsable : E Chosson)	O	3	Risques liés à l'environnement : reconnaissance des végétaux, animaux et champignons toxiques			30*	TP	TP			3	S2	3
UE opt 7 (Responsable : Mo Skiba)	O	3	~~Initiation au développement galénique~~ Bonne pratique de fabrication et de préparation	15	3 *	~~15*~~ 12*	EET + TP		1	2	1	S2	3
UE opt 8 (Responsable : C Monteil)	O	3	~~Hydrologie et thermalisme~~ Qualité de l'eau et santé	15	3	12*	CC (75%)+ TP (25%)	EET + TP	0,5	2	1	S2	3
UE opt 9 (Responsable : L Favennec)	O	3	Initiation à la recherche	20			EET	EET	1	3		S1/S2	3

UE Unité d'Enseignement
F Fondamental (obligatoire)
O optionnelle (UE librement choisie)
EET Examen Ecrit Terminal
EOT Examen Oral Terminal
CC Contrôle Continu
NB. Les enseignements marqués d'un astérisque (*) sont des enseignements obligatoires
CE Crédit Européen (ECTS)

1.2. Organisation de la 3ème année (DFGSP3) – Formation commune de base

3ème année DFGSP	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1ère session)	Nature de l'évaluation (2ème session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période	CE
UE1 - Communication, informatique, langue étrangère (Responsable : N. Marie)	F	3	Anglais		20*		EET(50%) + CC(50%)	EET	1,5	1,5		S1/S2	1,5
			Communication	9			EET	EET	0,5	1		S2	1
			~~Informatique (certification PIX)~~ Bioinformatique	~~10~~ 1	~~12*~~ 9*		EET	EET	1,5	0,5		S1	0,5
UE2 - Analyse qualité - substances médicamenteuses d'origine naturelle (Responsable : P Vérité)	F	4,5	Chimie analytique	10,5	1,5		EET	EET	1	1,5		S1	1,5
			Pharmacognosie	27	3		EET	EET	1,5	3		S1	3
UE3 - Troubles du métabolisme et diabètes (Responsable : I Dubus)	F	4	Enseignements coordonnés	39	4,5		EET(70%) + CC(30%)	EET	1,5	4		S1	4
UE4 - Santé publique (Responsable : MC Concé-Chemtob)	F	6,5	Toxicologie	28,5	3		EET	EET	1	3		S1	3
			Sécurité sociale	10,5			EET	EET	0,5	1		S2	1
			Droit pharmaceutique	24			~~CC (100%)~~ EET	EET	1	2,5		S1	2,5
UE5 - Douleur et inflammation (Responsable : J-M. Vaugeois)	F	4	Enseignements coordonnés	38	3		EET	EET	1,5	4		S1	4
UE6 - Parasito-mycologie (Responsable : L Favennec)	F	6	Parasitologie	18	1,5		EET (50%) +CC (50%)	EET	1	2		S1	2
			Mycologie médicale	18	1,5		EET (50%) +CC (50%)	EET	1	2,5		S2	2,5
			Mycologie générale	9	3		CC (100%)	EET	0,5	1,5		S2	1,5
UE7 - Glandes endocrines (Responsable : A. Chagraoui)	F	3	Enseignements coordonnés	30	3		EET	EET	1,5	3		S2	3
UE8 - Dispensation et Administration des Médicaments (Responsable : Mo Skiba)	F	4,5	Pharmacie galénique	18	3		EET	EET	1	2,5		S2	2,5
			Pharmacie clinique	18			EET	EET	1	2		S2	2
UE9 - Pharmacologie (Responsable ~~J-M. Vaugeois~~ J. Bellien)	F	4,5	Pharmacocinétique	12	3		EET	EET	1	1,5		S2	1,5
			Pharmacologie générale	24			EET	EET	1,25	3		S1	3
UE10 - Infectiologie (Responsable : M Pestel-Caron)	F	6	Bactériologie	16,5			EET (70%)+ CC (30%)	EET	1	2,5		S2	2,5
			Thérapeutique antibactérienne	27			EET (70%)+ CC (30%)	EET	1,5	3,5		S2	3,5
UE11 - Néphrologie (Responsable : G Gargala)	F	3	Enseignements coordonnés	28,5	3		EET	EET	1,5	3		S2	3
UE12 - Technologies pharmaceutiques 1 Sciences Pharmaceutiques (Responsable : H. Elomri)	F	2,5	Pharmacognosie			21*	TP	TP			1,5	S1	1,5
			Chimie analytique			3*	TP	TP				S1	
			Troubles du métabolisme et diabètes			3*	TP	TP			0,5	S1	0,5
			Physiologie endocrine			~~6*~~ 12*	TP	TP				S2	
			Pharmacie galénique			15*	TP	TP			0,5	S2	0,5
UE13 - Technologies pharmaceutiques 2 Sciences Biologiques (Responsable : S. Dahyot)	F	2,5	Mycologie médicale			9*	TP	TP			0,5	S2	0,5
			Bactériologie			~~21*~~ 12*	TP	TP			~~1,5~~ 1	S2	~~1,5~~ 1
			Parasitologie			12*	TP	TP			~~0,5~~ 1	S1	~~0,5~~ 1

UE Unité d'Enseignement
EET Examen Ecrit Terminal
NB. Les enseignements marqués d'un astérisque (*) sont des enseignements obligatoires

F Fondamental (obligatoire)
EOT Examen Oral Terminal

O optionnelle (UE librement choisie)
CC Contrôle Continu
CE Crédit Européen (ECTS)

UE optionnelles (2 UE de 3 ECTS au choix)

3ème année DFGSP	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1ère session)	Nature de l'évaluation (2ème session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période	CE
UE opt 1 (Responsable : F Estour)	O	3	Etude et identification de produits d'intérêt biologique	12	10	9*	EET + TP	EET + TP	1	2	1	S1	3
UE opt 2 (Responsable : R. Coppée)	O	3	~~E- Santé~~ Bioinformatique	~~15~~	15	15*	EET + TP	EET + TP	1	3		S1	3
UE opt 3 (Responsable : E Chosson)	O	3	Mycologie appliquée	6	4,5*	18*	CC (100%) + TP	EET + TP	0,5	1	2	S1	3
UE opt 4 (Responsable : P Vérité)	O	3	Méthodes chromatographiques et contrôle du médicament	13		~~18*~~ 22*	EET + TP	EET + TP	1	2	1	S2	3
UE opt 5 (Responsable : M Pestel-Caron)	O	3	Préparation au concours d'internat	7,5	21*	4*	EET + TP	EET + TP	1	2,5	0,5	S2	3
UE opt 6 (Responsable : C Monteil)	O	3	Santé et environnement	25*	5		CC (100%)	EET	1	3		S2	3
UE opt 7 (Responsable : F Estour, P Vérité, J Martinet)	O	3	Tutorat	3			CC	CC		3		S1/S2	3
UE opt 8 (Responsable : J Ladner)	O	3	Santé mondiale	15	1,5 *		EET	EOT	2	3		S2	3
UE opt 9 (Responsable : L Favennec)	O	3	Initiation à la recherche	20			EET ou CC selon UE	EET	1	3		S1/S2	3
UE opt 10 (Responsable : M. Guérin)	O	3	Anglais scientifique	4	20 *		CC+EET	EET	1	3		S1	3

UE Unité d'Enseignement
F Fondamental (obligatoire)
O optionnelle (UE librement choisie)
EET Examen Ecrit Terminal
EOT Examen Oral Terminal
CC Contrôle Continu
NB. Les enseignements marqués d'un astérisque (*) sont des enseignements obligatoires
CE Crédit Européen (ECTS)

1.3. Organisation de la 4ème année (DFASP1) – Formation commune de base

1ère année DFASP	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1ère session)	Nature de l'évaluation (2ème session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période	CE
UE1 - Système nerveux central I (Responsable : JM Vaugeois)	F	6	~~Physio~~ Physiologie – ~~Physiopathologie~~ et Pharmacologie	28,5	3	24*	EET + TP	EET + TP	1,5	3,5	1	S1	4,5
			~~Chimie thérapeutique - Pharmaco-Chimie~~	9			EET	EET	0,5	1,5		S1	1,5
UE2 - Thérapeutique anti-cancéreuse (Responsable : M Malleter)	F	3	Enseignements coordonnés	24			EET	EET	1	3		S1	3
UE3 - Infectiologie (Responsable : M. Pestel-Caron)	F	6	Syndromes infectieux	6	18*		EET	EET	1,5	2,5		S1	2,5
			Virologie	16,5			EET	EET	1	2		S1	2
			Thérapeutique anti-virale	9			EET	EET	0,5	1,5		S1	1,5
UE4 - Hématologie, immunologie et biothérapies (Responsable : P. Billoir)	F	4	Hématologie	16,5		15*	EET + TP	EET + TP	1	2	1	S1	3
			Immunologie et biothérapies	10,5			EET	EET	0,5	1		S1	1
UE 5 - Appareil digestif (Responsable : G Gargala)	F	2	Enseignements coordonnés	19,5	3		EET	EET	1	2		S1	2
UE6 - Appareil pulmonaire (Responsable : G Gargala)	F	2	Enseignements coordonnés	19,5			EET	EET	1	2		S1	2
UE7 - Toxicologie clinique et vigilance thérapeutique (Responsable : C. Monteil)	F	4	Toxicologie	16,5		15*	EET + TP	EET + TP	1	2	1	S1	3
			Vigilance thérapeutique	9			EET	EET	0,5	1		S1	1
UE8 - Appareil cardio-vasculaire (Responsable : J Bellien)	F	5	Enseignements coordonnés	43,5	12*		EET	EET	2,5	5		S2	5
UE9 - Système nerveux central II (Responsable : ~~JM Vaugeois~~ T. Duflot)	F	3	Neurologie	33	2		EET	EET	1,5	3		S2	3
UE10 - Reproduction (Responsable : JM Vaugeois)	F	2	Enseignements coordonnés	25,5			EET	EET	1	2		S2	2
UE11 - Santé publique, politique de santé, éthique (Responsable : R Varin)	F	2	Enseignements coordonnés	30			EET	EET	1,5	2		S2	2
UE12 - Formation au service sanitaire (Responsable : J Bellien)	F	3	Enseignements coordonnés	30			EET	EET	1	3		S1	3

UE optionnelles (2 UE de 3 ECTS au choix)

UE opt 1 (Responsable : J Costentin)	O	3	Toxicomanies et addictions	28,5			EET	EET	1,5	3		S1	3
UE opt 2 (Responsable : M Guérin)	O	3	Préparation au TOEIC 1	30*			EET	EET	2	3		S1	3
~~**UE opt 3** (Responsable : T Besson)~~	~~O~~	~~3~~	~~Chimie et développement durable~~	~~30~~	~~-~~		~~EET~~	~~EET~~	~~1~~	~~3~~		~~S1~~	~~3~~
UE opt 3 (Responsable : A. Chagraoui)	0	3	UE Physiopathologie des grands systèmes	20	10		CC	CC	1	3		S1	3
UE opt 4 (Responsable : C Monteil)	O	3	Médicaments et toxicologie cellulaire	19	6		EET	EET	1	3		S1	3
UE opt 5 (Responsable : E Chosson)	O	3	Mycologie appliquée	6	4,5	18*	CC (100%) + TP	EET + TP	0,5	1	2	S1	3
~~UE opt 6 Suivi Thérapeutique des patients (Responsable : G. Gargala)~~	~~F~~	~~3~~	~~Conseil aux voyageurs~~	~~12~~			~~EET~~	~~EET~~	~~0,5~~	~~1,5 3~~		~~S2~~	~~1,5 3~~
			~~Préparation à la vaccination~~	~~8 *~~			~~EET~~	~~EET~~	~~1~~	~~1,5~~		~~S2~~	~~1,5~~
UE opt 6 OFFICINE - Prévention et Santé Publique (Responsable : C. Monteil)	F	3	Toxicologie d'urgences	12			EET	EET	1	~~2~~ 1,5		S2	~~2~~ 1,5
			~~E- Santé~~	12			EET	EET	1	1,5		S2	1,5
UE opt 7 (Responsable : M Guérin)	O	3	Préparation au TOEIC 2	30*			EET	EET	2	3		S2	3
UE opt 8 (Responsable : M Pestel-Caron)	O	3	Biologie médicale			24*	TP	TP			3	S2	3
UE opt 9 (Responsable : L Favennec)	O	3	Initiation à la recherche	20			EET ou cc selon UE	EET	1	3		S1~~/S2~~	3
certification à valider			Préparation à la vaccination	17,5 *									

UE Unité d'Enseignement — F Fondamental (obligatoire) — O optionnelle (UE librement choisie) — EI (enseignements intégrés)
EET Examen Ecrit Terminal — EOT Examen Oral Terminal — CC Contrôle Continu
NB. Les enseignements marqués d'un astérisque (*) sont des enseignements obligatoires — CE Crédit Européen (ECTS)

1.4. Organisation de la 4ème année (DFASP1) – Parcours spécialisés

1ère année DFASP parcours Officine	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1ère session)	Nature de l'évaluation (2ème session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période	CE
UE Officine 1 - Dispensation des médicaments et autres produits de santé (Responsable : F. Bounoure)	F	~~6~~ 8	Pharmacologie	23			EET	EET	1	2,5		S2	2,5
			Aromathérapie	10,5	3	3	CC (25%) + EET (75%)	EET	1	1	1	S2	1,5
			Phytothérapie	12	10		~~EET~~ CC (33%)+EET (67%)	EET	1	~~1,5~~ 2		S2	~~1,5~~ 2
			Dermopharmacie	19			EET	EET	1	2		S2	2
UE Officine 2 - Suivi thérapeutique des patients (Responsable : Ma. Skiba)	F	~~6~~ 4	~~Toxicologie d'urgences~~	~~12~~			~~EET~~	~~EET~~	~~0,5~~	~~2~~		~~S2~~	~~2~~
			Nutrition et compléments alimentaires	13			EET	EET	1	2		S2	2
			Collaboration interprofessionnelle (EI)		4*							S2	
			Education thérapeutique	12*			EET	EET	1	2		S2	2

1ère année DFASP parcours Internat	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1ère session)	Nature de l'évaluation (2ème session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période	CE
UE Internat 1 - Dossiers cliniques, biologiques et thérapeutiques I (Responsable : M Pestel-Caron)	F	4	Préparation au concours internat - QCM	28,5	10,5		EET	EET	1,5	4		S2	4
UE Internat 2 - Exercices d'application en sciences pharmaceutiques (Responsable : M Pestel-Caron)	F	4	Préparation au concours internat - Exercices d'application	18	30		EET	EET	2	4		S2	4
UE Internat 3 - Dossiers cliniques, biologiques et thérapeutiques II (Responsable : M Pestel-Caron)	F	4	Préparation au concours internat - Dossiers cliniques	19,5	7,5		EET	EET	3	4		S2	4

1ère année DFASP parcours Industrie/Recherche	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1ère session)	Nature de l'évaluation (2ème session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période	CE
UE Industrie 1 - Recherche, développement et enregistrement du médicament. Démarche qualité (Responsable : P Vérité)	F	7	Recherche, développement et enregistrement du médicament (EI)	61*			EET	EET	2	7		S2	7
UE Industrie 2 - Gestion budgétaire. Gestion des ressources humaines (Responsable : P Vérité)	F	2,5	Gestion budgétaire industrielle (EI)	16*			EET	EET	1	1,5		S2	1,5
			Gestion des ressources humaines, animation d'équipe et formation (EI)	8*			EET	EET	0,5	1		S2	1
UE Industrie 3 - Projet professionnel (Responsable : P Vérité)	F	2,5	Projet professionnel	4*	2*	35*	~~TP~~ EOT+TP	~~TP~~ EOT+TP			2,5	S2	2,5

UE Unité d'Enseignement
EET Examen Ecrit Terminal
NB. Les enseignements marqués d'un astérisque (*) sont des enseignements obligatoires

F Fondamental (obligatoire)
EOT Examen Oral Terminal

O optionnelle (UE librement choisie)
CC Contrôle Continu
CE Crédit Européen (ECTS)

1.5. Organisation de la 5ème année (DFASP2) – Parcours

2ème année DFASP parcours Officine	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1ère session)	Nature de l'évaluation (2ème session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période	CE
Stage hospitalier	F	30	Stage hospitalier									S1/S2	30
Service sanitaire	F	2	Actions de prévention en santé									S2	2
UE Officine 1 - Dispensation de médicaments et autres produits de santé (Responsable : I Dubuc)	F	~~10~~ 12	Thérapeutique alternative	9			EET	EET	0,5	~~0,5~~ 1		S1	~~0,5~~ 1
			Anglais (EI)		6*		~~CC (100%)~~ EOT	EOT	0,5	~~0,5~~ 1		S1	~~0,5~~ 1
			Pharmacie vétérinaire	18			EET	EET	1	2		S1	2
			Pharmacologie	~~23~~ 20			EET	EET	1	~~2,5~~ 3		S1	~~2,5~~ 3
			Dispensation d'ordonnances		10*		EET	EET	0,5	1		S2	1
			MAD-HAD	~~18~~ 16			EET	EET	0,5	2		S2	2
			Aromathérapie	10,5	3*	3*	CC (25%) EET (75%)	EET	1	1	1	S2	2
			~~Communication (EI)~~		~~22,5*~~		~~EOT (40%) +CC(60%)~~	~~EOT~~		~~2~~		~~S1/S2~~	~~2~~
			~~Toxicologie d'urgences~~	~~12~~			~~EET~~	~~EET~~	~~1~~	~~2~~		~~S1~~	~~2~~
			~~Préparation à la vaccination~~	~~8*~~		~~1,5*~~	~~EET~~	~~EET~~	~~0,5~~	~~1,5~~		~~S1~~	~~1,5~~
UE Officine 2 - ~~**Dispensation autres produits de santé et activités spécialisées**~~ ~~(Responsable : Ma. SKIBA)~~ Suivi thérapeutique des patients (Responsable : G. Gargala)	F	4 ~~10~~	~~Thérapeutique alternative~~	~~9~~			~~EET~~	~~EET~~	~~0,5~~	~~0,5~~		~~S1~~	~~0,5~~
			~~Pharmacie vétérinaire~~	~~18~~			~~EET~~	~~EET~~	~~1~~	~~2~~		~~S1~~	~~2~~
			Communication (EI)		~~22,5*~~ 22*		EOT (40%) +CC(60%)	EOT		~~2~~ 2,5		S1/S2	2
			Mycologie officinale		3*	15*	CC (100%) + TP	EET+TP	0,5	0,5	~~1~~ 1,5	S1	~~1,5~~ 2
			Conseils à l'officine	26			EET	EET	1	3		S2	3
			Education thérapeutique	12,5*			EET	EET	0,5	~~1~~ 1,5		S2	~~1~~ 1,5
			Thérapeutique anti-infectieuse (EI)		12*		EET	EET	0,5	~~2~~ 1,5		~~S2~~ S1	~~1~~ 1,5
			Interprofesionnalite et outils numériques	4	4*							S2	
~~**UE Officine 3 - Suivi thérapeutique des patients**~~ ~~(Responsable : G Gargala)~~	~~F~~	8	~~Conseils à l'officine~~	~~26~~			~~EET~~	~~EET~~	~~1~~	~~3~~		~~S2~~	~~3~~
			~~Education thérapeutique~~	~~12,5*~~			~~EET~~	~~EET~~	~~0,5~~	~~1~~		~~S2~~	~~1~~
			~~Thérapeutique anti-infectieuse (EI)~~		~~12*~~		~~EET~~	~~EET~~	~~0,5~~	~~2~~		~~S2~~	~~1~~
			~~MAD-HAD~~	~~18~~			~~EET~~	~~EET~~	~~0,5~~	~~2~~		~~S2~~	~~2~~
			~~Interprofesionnalite et outils numériques~~	~~4~~	~~4*~~							~~S2~~	
			~~Dispensation d'ordonnances~~		~~10*~~		~~EET~~	~~EET~~	~~0,5~~	~~1~~		~~S2~~	~~1~~
UE Officine 3 - Comptabilité, gestion et management de l'officine (responsable : MC Concé-Chemtob)	F	4	Comptabilité et gestion de l'officine	30			EET	EET	1	3		S2	3
			Législation et droit du travail	12			EET	EET	0,5	1		S2	1
1 UE optionnelle au choix													
UE libre commune officine / industrie (responsable F. Bounoure)		2	Innovation numérique en santé (Hacking Health)			14*	TP	EET		2		S1/S2	2
UE libre (responsable E. Chosson)		2	Exposition mycologique			14*	TP	TP		2		S1	2
UE libre (responsable C. Bertoux)		2	Préparations magistrales et tisanerie		3*	8 + 6*	TP	TP		2		S1/S2	2
UE libre (responsable H. Elomri)		2	Plantes toxiques	3		8*	TP	TP		2		S1	2
UE libre (responsable ~~T. Wable~~ N. Marie)		2	Prendre confiance en soi		~~10*~~ 14		~~CC (100%)~~ EOT	EOT		2		~~S1/S2~~	2
UE libre (responsable F. Bounoure - M. Skiba)		2	Collaboration interprofessionnelle			14	TP	TP		2		S2	2
UE Officine - Remédiation (Responsable : F. Bounoure)			Pharmacologie	21,5			EET	EET	1	2		S2	
			Dermopharmacie	19			EET	EET	1	2		S2	
			Nutrition et Compléments alimentaires	13			EET	EET	1	1,5		S2	

Les UE qui correspondent aux blocs de compétences (UE1-2-3) de DFASP2 officine et 6ème année officine ne sont pas compensables entre elles et avec les autres UE.

2ème année DFASP parcours Industrie	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1ère session)	Nature de l'évaluation (2ème session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période	CE
Stage hospitalier	F	30	Stage hospitalier									S1	30
Application industrielle Stage professionalisant	F	4	Stage industriel									S2	4
	F	4	Evaluation de stage				EOT			4		S2	4
Service sanitaire	F	2	Actions de prévention en santé									S2	2
UE Industrie 1 - Anglais, initiation à la recherche, informatique (Responsable : P Vérité)	F	4	Initiation à la recherche bibliographique	1,5	19.5*		EOT	EOT		2		S2	2
			Informatique		15*		CC	EET		2		S1	2
UE Industrie 2 - Enregistrement et économie des médicaments et autres produits de santé (Responsable : P Vérité)	F	6	Dossier d'AMM et environnement économique du médicament. Développement des produits de santé spécifiques (EI)	52 *			EET	EET	1,5	6		S2	6
UE Industrie 3 - Production, distribution et valorisation des médicaments (Responsable : P Vérité)	F	10	Organisation générale et économie du médicament. Production pharmaceutique (EI)	96 *	14		EET	EET	2	10		S2	10

2ème année DFASP parcours Internat	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1ère session)	Nature de l'évaluation (2ème session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période	CE
Stage hospitalier	F	30	Stage hospitalier									S1/S2	30
Stage recherche	F	4	Stage recherche									S2	4
Service sanitaire	F	2	Actions de prévention en santé									S2	2
UE Internat 1 - Connaissance pharmaceutiques générales (Responsable : M Pestel-Caron)	F	9	Préparation au concours internat - Dossiers cliniques	47			EET	EET	3	9		S1	9
UE Internat 2 - Exercices d'application en sciences pharmaceutiques (Responsable : M Pestel-Caron)	F	6	Préparation au concours internat - QCM et exercices d'application		50		EET	EET	3,5	6		S1	6
UE Internat 3 - Préparation à la prise de fonction d'interne en pharmacie (Responsable : M Pestel-Caron)	F	9	Aspects éthiques et juridiques de la vie hospitalière	18			EET	EET	1	3		S2	3
			Synthèse bibliographique en français		6		EOT	EOT		1		S2	1
			Initiation à la recherche bibliographique	1,5	19.5*		EOT	EOT		2		S2	2
			Biotechnologies	15			EET	EET	1	2		S2	2
			Assurance qualité en laboratoire	9			EET	EET	0,5	1		S2	1

UE Unité d'Enseignement F Fondamental (obligatoire) O optionnelle (UE librement choisie) EI (enseignements intégrés)
EET Examen Ecrit Terminal EOT Examen Oral Terminal CC Contrôle Continu
NB. Les enseignements marqués d'un astérisque (*) sont des enseignements obligatoires CE Crédit Européen (ECTS)

1.5. Organisation de la 6ème année (3ème cycle court) – Parcours Officine

6ème année parcours Officine	Nature	CE	Matière	CM (h)	ED (h)	TP (h)	Nature de l'évaluation (1ère session)	Nature de l'évaluation (2ème session)	Durée EET (h)	Coef. Examen	Coef. TP	Période	CE
UE Officine 1 -Suivi thérapeutique des patients (Responsable : F Bounoure)	F	9	Prise en charge du toxicomane à l'officine	4	4*		EOT	EOT		1		S1	1
			Surveillance d'une grossesse	7,5			EET	EET	0,5	1		S1	1
			Accompagnement de la naissance à la petite enfance	6	3		EET	EET	0,5	1		S1	1
			Accompagnement en oncologie	4,5	8		EET	EET	1	2		S1	2
			Mycologie officinale		3	8*	TP	TP		1		S1	1
			Education et entretiens thérapeutiques	6*	10*		CC	EOT		3		S1	3
			Education et entretiens thérapeutiques	6*	10*		CC	EOT		3		S1	3
			Accompagnement en oncologie	4,5	8		EET	EET	1	2		S1	2
UE Officine 2 - Dispensation de médicaments et autres produits de santé (Responsable : I Dubuc)		9	Pharmacologie appliquée à l'officine	~~3~~ 2	20		EET	EET	1,5	4		S1	4
			Dispensation officinale et communication (EI)	6	20*		EET(50%) +EOT (50%)	EET(50%) +EOT (50%)	1	4		S1	4
			Petit matériel, orthèses et pansements	6	3		EET	EET	0,5	1		S1	1
UE Officine 3 - Gestion et droit pharmaceutique (responsable : MC Concé-Chemtob)	F	12	Bases réglementaires de l'exercice officinal	26			EET	EET	~~1~~ 0,5	4		S1	4
			Qualité à l'officine	19	6*		EOT	EOT	0,5	4		S1	4
			Gestion, comptabilité, merchandising	8	~~6*~~ 8*	~~8*~~ 4	~~EET + TP~~ EOT	~~EET + TP~~ EOT	~~0,5~~ 1	~~1~~ 4	~~3~~	S1	4
Stage officinal	F	30	Stage officinal		8*							S2	30

UE Unité d'Enseignement — F Fondamental (obligatoire) — O optionnelle (UE librement choisie) — EI (enseignements intégrés)
EET Examen Ecrit Terminal — EOT Examen Oral Terminal — CC Contrôle Continu
NB. Les enseignements marqués d'un astérisque (*) sont des enseignements obligatoires — CE Crédit Européen (ECTS)

Les UE qui correspondent aux blocs de compétences (UE1-2-3) de DFASP2 officine et 6ème année officine ne sont pas compensables entre elles et avec les autres UE.

2. Choix des UE Optionnelles

Chaque étudiant doit valider 6 CE d'UE Optionnelles chaque année dont le choix doit être fait dans un délai de 15 jours maximum après le début du semestre. Pour ces UE optionnelles, les étudiants peuvent choisir parmi les UE optionnelles (3 CE) proposées par le département pharmacie chaque semestre d'année :

En DFGSP2
- UE Bases moléculaires de chimie thérapeutique et de biochimie
- UE Chimie physique et inorganique
- UE Initiation au contrôle des médicaments
- UE Sciences fondamentales pour la santé
- UE Nutrition du sujet bien portant
- UE Risques liés à l'environnement : végétaux, animaux et champignons toxiques
- UE Initiation au développement galénique
- UE Hydrologie et thermalisme
- UE Initiation à la recherche

En DFGSP3
- UE Etude, identification et détermination structurale de produits d'intérêt biologique
- UE2 E. Santé
- UE Mycologie appliquée
- UE Méthodes chromatographiques et contrôle du médicament
- UE Préparation au concours d'internat
- UE Santé et environnement
- UE Santé mondiale
- UE Tutorat et communication
- UE Initiation à la recherche

En DFASP1
- UE Toxicomanies et addictions
- UE Préparation TOEIC 1
- ~~UE Chimie et développement durable~~
- UE Physiopathologie des grands systèmes
- UE Médicaments et toxicologie cellulaire
- UE Mycologie appliquée
- Prévention et Santé Publique
- ~~UE Suivi Thérapeutique des Patients (Conseil aux voyageurs – Préparation à la vaccination)~~
- UE Préparation au TOEIC 2
- UE Biologie médicale
- UE Initiation à la recherche

Les étudiants s'orientant vers la recherche peuvent valider 3 ou 6 CE d'UE Optionnelles en choisissant de suivre une UE d'Initiation à la recherche parmi les différentes UE d'initiation à la recherche proposées par l'UFR :

- UE Alimentation et nutrition (à partir de DFGSP2)
- UE Biochimie métabolique et régulation (à partir de DFGSP2)
- UE Biostatistiques appliquées à la médecine. Méthodes approfondies (à partir de DFGSP2)
- UE Développement galénique, production, bioproduction et ingéniérie pharmaceutique (à partir de DFGSP3)
- UE Etude physico-chimique des molécules d'intérêt biologique ou thérapeutique et de leurs produits de dégradation (à partir de DFGSP3)
- UE Immunologie fondamentale et humaine (à partir de DFGSP3)
- UE Méthodes en pharmacologie clinique et formation aux essais cliniques (à partir de DFGSP3)
- UE Méthodes moléculaires en génétique médicale : applications au cancer (à partir de DFGSP2)
- UE Parasitologie humaine (à partir DFGSP3)
- UE Pathogénie moléculaire des micro-organismes (à partir de DFASP1)
- UE Pharmacologie fondamentale cellulaire et moléculaire (à partir de DFGSP3)
- UE Pharmacologie cardio-vasculaire et neuro-psychopharmacologie (à partir de DFGSP3)
- UE Stage et mémoire (à partir de DFGSP3)

Le nombre de CE attribués par UE d'Initiation à la recherche validé est variable selon la charge de travail demandé dans ces UE. Lorsque qu'une UE d'Initiation à la recherche est organisée sur un semestre, elle compte pour 3 CE d'UE Optionnelle. Cependant, certaines UE d'Initiation à la recherche étant organisées sur la durée entière de l'année

universitaire et comptabilisées pour 6 CE, la note obtenue par un étudiant sera reportée à la fois comme note d'UE Optionnelles du 1er et du 2ème semestre de l'année.

En DFGSP3, l'UE Tutorat et communication est une UE à accès limité. Elle s'adresse à des étudiants ayant en charge un tutorat pour les étudiants de DFGSP2, sous la responsabilité de l'enseignant responsable de la matière concernée.

La validation de cette UE Tutorat est établie sur la base d'une note d'appréciation du tuteur attribuée par l'enseignant de la matière. En cas de non validation de cette UE à la 1ère session, une session de rattrapage sera organisée et portera sur un examen oral de l'étudiant sur le tutorat de la matière dont il était en charge pour le tutorat.

En DFGSP2, DFGSP3 et DFASP1 les étudiants peuvent choisir comme UE Optionnelles, les UE d'Initiation à la recherche dont les CE correspondent au moins à 3 CE. Ainsi en DFASP2, les étudiants pourront obtenir une équivalence de Master 1 en fonction des UE d'Initiation à la recherche qu'ils auront pu obtenir en DFGSP2, DFGSP3 et DFASP1.

3. Choix des filières

Au cours de la 4ème année, chaque étudiant devra choisir, en fonction de son projet professionnel, une filière spécialisée parmi les 3 parcours Officine, Industrie et recherche ou Internat. Le choix de filière conduit les étudiants à suivre les enseignements spécialisés de la filière choisie en 4ème et en 5ème année.

Le choix d'une filière par un étudiant est soumis à l'approbation du jury d'orientation professionnelle (voir rubrique 10 - Projet d'orientation professionnelle).

Tout changement de filière est soumis à l'approbation du responsable de la filière concernée et du directeur du département Pharmacie.

4. Enseignements obligatoires

Les étudiants ont l'obligation d'assister aux enseignements intégrés et aux travaux pratiques.

4.1. Cours et enseignements dirigés

La présence à certains cours ou enseignements dirigés est obligatoire, sauf dispense accordée par le responsable de cet enseignement. L'obligation de présence à ces enseignements est annoncée par le responsable aux étudiants en début d'année. Par conséquent, les étudiants doivent être présents et arriver à l'heure fixée à toutes les séances organisées dans chaque série de cours ou d'enseignements dirigés obligatoires. Toute absence ou tout retard non justifié entraîne automatiquement la non-validation de cet enseignement à la première session.

Il peut être toléré, à titre exceptionnel, une absence ou un retard non justifié, qui pourra alors être compensée par un travail personnel de l'étudiant.

Dans les filières spécialisées (officine, internat, industrie) de 4ème année (DFASP1), de 5ème année (DFASP2) et de 6ème année, la présence des étudiants aux enseignements sera régulièrement contrôlée.

4.2. Travaux pratiques

Pour les travaux pratiques, chaque étudiant doit se munir d'une blouse en coton et d'une paire de lunettes de sécurité.

La présence aux travaux pratiques est **obligatoire**, sauf dispense accordée par le responsable de cet enseignement. Par conséquent, **les étudiants doivent être présents et arriver à l'heure fixée à toutes les séances** organisées dans chaque série de travaux pratiques.

Au cours d'une séance de travaux pratiques, l'enseignant responsable peut exclure un étudiant pour une infraction aux consignes de sécurité. Cette exclusion est alors considérée comme une absence injustifiée. L'étudiant peut faire appel de cette mesure d'exclusion auprès du directeur du département Pharmacie.

L'étudiant est en droit de quitter la séance de travaux pratiques sans encourir de sanction, en raison d'un défaut majeur de sécurité qu'il doit signaler au directeur du département Pharmacie. Si l'enseignant responsable de l'enseignement pratique considère que cette attitude n'est pas justifiée, il soumet ce cas au directeur du département Pharmacie qui statue en dernier ressort.

En cas d'absence à une ou plusieurs séances de travaux pratiques, et/ou à un contrôle terminal de travaux pratiques, l'étudiant doit fournir une pièce justificative au responsable des travaux pratiques (avec copie à la scolarité) dans les 15

jours ouvrés suivant l'absence. Les justificatifs fournis hors délai ne seront pas pris en compte, sauf en cas de force majeure ayant empêché de les remettre dans les délais (longue maladie, hospitalisation…). Le caractère « justifié » d'une absence s'apprécie par des raisons de santé dûment légitimées ou un évènement à caractère exceptionnel (décès d'un parent, conjoint, descendant ou ascendant direct…).

Si l'absence est considérée comme justifiée par l'enseignant, celui-ci proposera à l'étudiant un rattrapage. En cas d'impossibilité de rattrapage (délai…) et d'absence justifiée, sur décision du directeur du département Pharmacie, une épreuve compensatoire (analyse de document, travail personnel…) sera proposée par le responsable de l'enseignement au cours du semestre de l'enseignement concerné et notée. La note obtenue par l'étudiant à cette épreuve de substitution aura alors valeur de note de TP.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant sera noté ABI (absence injustifiée) à l'épreuve de travaux pratiques, donc ne pourra pas valider l'UE, ni la 1ère session de l'année. Il passera la 2ème session.

5. Organisation des examens et contrôle des connaissances

L'inscription annuelle à l'Université tient lieu d'inscription aux examens.

Le contrôle des connaissances et aptitudes s'effectue lors de 2 sessions d'examens sous la forme d'épreuves écrites ou orales et/ou d'épreuves de contrôle continu. Une 1ère session est organisée en janvier pour le 1er semestre et en avril/mai pour le 2ème semestre de l'année. Une 2ème session (rattrapage) est organisée dans un délai minimum de 15 jours après la publication des résultats de la 1ère session.

Certaines matières comportent un contrôle continu obligatoire pour l'ensemble des étudiants, et qui rentre pour un certain pourcentage dans la note finale d'examen de la 1ère session.

Les épreuves écrites sont toujours anonymes.

Un étudiant se présentant en retard à une épreuve peut être admis à composer si ce retard n'excède pas 15 minutes après le début de l'épreuve. Il ne bénéficie dans ce cas d'aucun délai supplémentaire pour remettre sa copie.

Un étudiant ne pourra quitter la salle avant un temps de 15 minutes après le début de l'épreuve, même s'il rend copie blanche.

Tout mode de communication avec l'extérieur est interdit. La découverte pendant une épreuve d'examen de tout matériel de communication (téléphone portable ou autre) même éteint entraînera sa saisie immédiate par les surveillants de l'épreuve. Des poursuites pourront être engagées par le Président de l'Université à l'encontre de l'étudiant concerné. Dans cette éventualité, le matériel saisi sera transmis au service des affaires juridiques pour être présenté à la section disciplinaire.

Sauf indication contraire, l'utilisation de tous supports de cours est interdite.

L'utilisation des calculatrices est autorisée dans certaines matières, sous réserve de l'accord du responsable de la matière et que la calculatrice serve à des fins exclusives de calculs et pour l'usage d'un seul candidat. La liste exhaustive des calculatrices sera communiquée aux étudiants.

Les demandes de tiers temps devront être déposées avant le 1er décembre de l'année universitaire en cours, sauf cas imprévisibles, auprès du médecin conseil de la Médecine Préventive.

Les étudiants étrangers, dans le cadre d'échanges interuniversitaires, sont autorisés à utiliser des dictionnaires de langue (version papier en un volume) au cours des examens.

Le calendrier des épreuves écrites et/ou orales et de contrôle continu est exclusivement communiqué par affichage au moins 15 jours avant le début de la session des examens. Cet affichage tient lieu de convocation.

6. Gestion des absences aux examens terminaux et aux contrôles continus

Dans le cadre des examens terminaux, l'absence d'un étudiant à une épreuve quelconque d'une UE est automatiquement sanctionnée par la notation ABI (absence injustifiée) ou ABJ (absence justifiée) à l'épreuve correspondante, empêchant le jury de délibérer. Elle entraîne l'annulation de la validation de l'UE correspondante et ne peut donner lieu à aucune compensation entre UE. L'étudiant est déclaré défaillant (noté DEF). Si l'étudiant est absent à un examen de la 1ère session, il peut se présenter à la 2ème session.

En cas d'absence justifiée à une (des) épreuve(s) de la 2ème session, le directeur du département Pharmacie peut décider de façon exceptionnelle de conserver la note obtenue à la même épreuve de la 1ère session ou d'organiser une épreuve spéciale de rattrapage pour cet étudiant. La justification d'absence doit alors être fournie à la scolarité dans un délai de 15 jours après l'épreuve.

En cas d'absence injustifiée à un contrôle continu, l'étudiant sera noté ABI (absence injustifiée) au contrôle continu, donc ne pourra pas valider l'UE, ni la 1ère session de l'année.

En cas d'absence justifiée à un contrôle continu, l'étudiant doit déposer un justificatif auprès de la scolarité dans un délai de 15 jours. Le responsable de la matière se prononcera alors pour proposer une épreuve de substitution ou prendre en compte la moyenne à partir d'un minimum de 2 autres notes de contrôle continu de la matière.

7. Validation des enseignements

7.1. Validation des UE

Pour chacune des UE, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par des épreuves organisées soit par un Examen Terminal (ET), qu'il soit écrit (EET) ou oral (EOT), soit par un Contrôle Continu (CC) ou par ces deux modes de contrôle combinés.

Lors de l'évaluation des connaissances et aptitudes d'un étudiant, une note est attribuée à chaque épreuve (épreuve théorique écrite ou orale, contrôle continu, épreuve pratique, réalisation d'exposé et/ou de rapport écrit). Cependant, certains modules d'enseignement ne comportant qu'un très faible nombre d'heures de travaux pratiques, la note de travaux pratiques pourra être intégrée à la note d'épreuve théorique.

Les modalités des épreuves pratiques sont définies par le responsable de l'enseignement pratique correspondant, en concertation avec le responsable de l'enseignement théorique. La notation peut porter sur un contrôle continu sur chaque manipulation ou groupe de manipulations et/ou sur des épreuves régulièrement organisées en vue de la notation pendant la durée des travaux pratiques.

Une UE est constituée d'une ou de plusieurs matières, elles-mêmes donnant lieu à une ou plusieurs épreuves théoriques et/ou pratiques. La note d'une UE est égale à la somme des notes des épreuves de cette UE.

Une UE est validée dès lors que l'étudiant a obtenu une note d'UE supérieure ou égale à 10/20.

Une note d'UE inférieure à 7/20 est éliminatoire. Si la note d'une UE est inférieure à la note éliminatoire 7/20, l'UE n'est pas validée et elle n'est pas compensable.

L'étudiant conserve pour la 2ème session les UE validées lors de la 1ère session.

Une UE validée est définitivement acquise. Elle ne peut être passée à nouveau par l'étudiant même en vue d'améliorer sa note.

Si l'étudiant a une note globale supérieure à 10/20 et une ou plusieurs notes d'UE inférieures à 7/20, la non-validation de l'année à la première session conduit l'étudiant à repasser à la 2ème session toutes les UE où il a eu une note inférieure à 7/20. Quand un étudiant doit repasser une UE non validée, il doit repasser dans l'UE toutes les matières où il n'a pas eu la moyenne. Toutes les notes des autres épreuves de toutes les autres UE de la 1ère session sont alors conservées pour la 2ème session.

Si un étudiant a une note globale inférieure à 10/20 ou s'il est déclaré défaillant, la non validation de l'année à la première session conduit l'étudiant à repasser à la 2ème session toutes les UE non validées ou pour lesquelles il a été déclaré absent à la 1ère session.

Dans les UE non validées que l'étudiant doit repasser à la 2ème session, il doit repasser toutes les épreuves théoriques et ou pratiques dont la note est inférieure à 10/20.

Les notes égales ou supérieures à 10/20 sont maintenues de la 1ère à la 2ème session. Cependant, dans une UE non validée, un étudiant peut demander à repasser une épreuve à laquelle il a obtenu la moyenne à la 1ère session. Dans ce cas, l'étudiant doit en faire la demande par écrit au moins 15 jours avant l'examen de la 2ème session auprès du service de la scolarité.

La note de la 2ème session se substitue à celle de la 1ère session même si elle est inférieure.

La 2ème session d'une épreuve de travaux pratiques peut, sur décision du responsable des travaux pratiques de la matière, se faire soit sous forme d'une épreuve pratique, soit sous forme d'une épreuve écrite ou orale portant sur les travaux pratiques à repasser. Les étudiants seront informés des changements de modalités au moins 15 jours avant l'épreuve.

7.2. Validation de l'année

La somme des notes obtenues aux différentes UE au cours de l'année universitaire constitue la note globale de l'année.

Pour valider la formation de l'année et passer dans l'année supérieure et sauf cas particulier, l'étudiant doit avoir obtenu au moins la moyenne (10/20) à la note globale de l'année, par validation des UE directement ou par compensation, et aucune note éliminatoire.

Les mentions sont attribuées selon les modalités suivantes :

10/20 ≤ note de l'année < 12/20	mention passable
12/20 ≤ note de l'année < 14/20	mention assez-bien
14/20 ≤ note de l'année < 16/20	mention bien
16/20 ≤ note de l'année	mention très-bien

Les étudiants ayant intégralement validé les 2ème et 3ème années ainsi que le stage officinal d'initiation se verront attribuer le Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP) nécessaire pour s'inscrire en 4ème année.

Les étudiants ayant intégralement validé les 4ème et 5ème années ainsi que le certificat de synthèse pharmaceutique se verront attribuer le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP) nécessaire pour s'inscrire en 6ème année.

7.3. Redoublement de l'année

En cas d'échec à la 2ème session, l'étudiant est amené à redoubler l'année.

En cas de redoublement, l'étudiant conserve les UE validées. Dans les UE qui n'ont pas été validées, l'étudiant doit repasser toutes les épreuves écrites et/ou orales. Concernant les travaux pratiques, l'étudiant redoublant doit refaire et valider les travaux pratiques pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.

Le passage de 2ème en 3ème année (et de 4ème en 5ème année) peut, sur décision du directeur du département Pharmacie, être autorisé dans le cas où un étudiant a obtenu la moyenne (10/20) à la note globale de l'année avec une seule note éliminatoire à une UE.

Dans ce cas, il doit obligatoirement rattraper et valider cette UE au cours de l'année suivante pour pouvoir passer dans le cycle supérieur (DFASP). L'UE doit alors être validée indépendamment avant la fin de l'année suivante. L'étudiant se présente à toutes les épreuves de l'UE à valider, sauf à celles de TP si sa note est égale ou supérieure à 10/20. En cas de note inférieure à 10/20 l'étudiant devra refaire les séances de TP. Il doit obtenir obligatoirement une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 calculée sur l'ensemble des matières de l'UE (y compris la note de TP reportée de l'année précédente) sans compensation avec les autres UE de l'année. Cette disposition s'applique également pour le passage de 4ème en 5ème année.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP) après la première année commune aux études de santé. La deuxième et la troisième année de la formation conduisant au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques ne peuvent faire l'objet chacune de plus de trois inscriptions. Une dérogation exceptionnelle aux cas décrits ci-dessus peut être accordée par le président de l'université sur avis du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP). Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

8. Organisation des stages

8.1. Stage officinal d'initiation (FCB)

Le stage officinal d'initiation est accompli pendant la période estivale de vacances universitaires, avant l'entrée en 2ème année des études pharmaceutiques. En cas de non validation pendant cette période, l'étudiant pourra s'inscrire en 2ème année des études pharmaceutiques (DFGSP2) mais il devra refaire un stage officinal d'initiation de 4 semaines avant l'entrée en 3ème année (DFGSP3).

Le stage officinal d'initiation d'une durée de 3 semaines, non crédité, doit être accompli et validé par tout étudiant avant son entrée en 3ème année. Son objectif pédagogique est de faire découvrir à tous les étudiants en pharmacie, quelle que soit leur activité professionnelle ultérieure, le rôle du pharmacien d'officine acteur de santé publique.

Le choix du maître de stage s'effectue à partir d'une liste de maîtres de stage officinal agréés disponible à la scolarité. La réalisation du stage nécessite la mise en place préalablement d'une convention quadripartite entre l'étudiant, le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de Normandie, l'UFR Santé de Rouen et le pharmacien agréé.

Pendant son stage, l'étudiant tient un carnet de bord dans lequel il consignera toutes les activités en relation avec le stage et qui sera conservé pendant toutes les études par l'étudiant.

La validation du stage est prononcée après avis du maître de stage. A cet effet, les maîtres de stage reçoivent, pendant le stage, une fiche d'appréciation sur laquelle le maître de stage reportera son avis. Cette validation est indépendante de la validation des autres épreuves universitaires.

8.2. Stages d'application en officine (FCB)

Au cours de la 3ème année (DFGSP3) et de la 4ème année (DFASP1), l'étudiant doit accomplir 2 stages d'application en officine, chacun ayant une durée d'une semaine (soit un minimum de 35 h) et portant sur un thème décidé annuellement. Ce stage a pour objectif de mettre en œuvre, en situation réelle, les connaissances acquises dans les enseignements coordonnés.

La validation du stage est prononcée par le directeur du département Pharmacie.

En cas de non validation, l'étudiant doit accomplir, dans une autre officine, une nouvelle période de stage d'une semaine avant son entrée en 5ème année.

8.3. Stage hospitalo-universitaire (FCB)

En 5ème année (DFASP2), tous les étudiants doivent accomplir un stage hospitalier d'une durée comprise en 4 et 6 mois équivalent temps plein.

Le stage hospitalier de 5ème année compte pour 30 CE mais ne peut pas servir de compensation pour les enseignements théoriques et pratiques de l'année. Il est validé sur la base de la fiche d'appréciation remplie par le maître de stage et du rapport de stage rédigé par l'étudiant. La validation du stage hospitalier est indépendante de la validation des autres épreuves universitaires et est obligatoire pour rentrer en 6ème année.

Organisation des stages 2023-2024

Les stages hospitaliers sont organisés comme suit :

PARCOURS OFFICINE

stage 1 (mi-temps)	septembre- octobre -novembre
stage 2 (mi-temps)	décembre - janvier - février
stage 3 (mi-temps)	mars - avril - mai (mars 15 jours service sanitaire)
stage 4 (mi-temps)	juin - juillet -août

PARCOURS INDUSTRIE

1/ étudiants reçus à la 1ère session de DFASP1 et étudiants qui ont la moyenne générale et n'ont qu'une UE à repasser en 2ème session

stage 1 (temps-plein)	juillet - août
stage 2 (temps-plein)	septembre - octobre - novembre

15 jours de service sanitaire en mars

2/ autres étudiants reçus à la 2ème session de DFASP1

stage 1 (temps-plein)	septembre - octobre - novembre
stage 2 (temps-plein)	avril-mai

15 jours de service sanitaire en mars

PARCOURS INTERNAT

1/ étudiants ayant réussi le concours

stage 1 (mi-temps)	mi-décembre - janvier- février
stage 2 (mi-temps)	mars - avril - mai (mars 15 jours service sanitaire)
stage 3 (temps plein)	juin - juillet - août - septembre

2/ étudiants ayant échoué au concours de l'internat et souhaitant redoubler en filière Industrie

Première année

stage 1 (mi-temps)	mi-décembre - janvier- février
stage 2 (temps plein)	mars - avril - mai (mars 15 jours service sanitaire)

Deuxième année (redoublement)

Si l'étudiant réussi le concours de l'internat

Stage 3 (mi-temps)	mars – avril - mai

3/ étudiants ayant échoué au concours de l'internat et souhaitant redoubler en filière Officine

Première année

stage 1 (mi-temps) mi-décembre - janvier - février
stage 2 (mi-temps) mars - avril - mai (mars 15 jours de service sanitaire)

Deuxième année (redoublement)

Stage 3 (mi-temps) mars - avril - mai
Stage 4 (mi-temps) juin - juillet - août (septembre si réussite au concours)

~~Stages hospitaliers 2022-2023~~

~~Les stages hospitaliers sont organisés comme suit :~~

~~- parcours Officine stage 1 (mi-temps) octobre-décembre~~

~~stage 2 (mi-temps) janvier-mars~~

~~stage 3 (mi-temps) avril-juin~~

~~stage 4 (mi-temps) juillet-septembre~~

~~- parcours Industrie~~

~~étudiants reçus à la 1ère session de DFASP1 et étudiants qui ont la moyenne générale et n'ont qu'une UE à repasser en 2ème session~~

~~stage 1 (mi-temps) juillet-septembre~~

~~stage 2 (plein temps) octobre-décembre~~

~~autres étudiants reçus à la 2ème session de DFASP1~~

~~stage 1 (plein temps) octobre-décembre~~

~~stage 2 (plein temps) avril-mai~~

~~- parcours Internat~~

~~étudiants ayant réussi au concours~~

~~stage 1 (mi-temps) janvier-mars~~

~~stage 2 (mi-temps) avril-juin~~

~~stage 3 (plein temps) juillet-septembre~~

~~étudiants ayant échoué au concours d'internat et souhaitant redoubler en filière Industrie~~

~~stage 1 (mi-temps) janvier-mars~~

~~stage 2 (temps plein) avril-juin~~

~~stage 3 (mi-temps) juillet-septembre~~

~~étudiants ayant échoué au concours d'internat et souhaitant redoubler en filière Officine~~

~~stage 1 (mi-temps) janvier-mars~~

~~stage 2 (mi-temps) avril-juin~~

~~Ces étudiants devront réaliser 2 stages hospitaliers de 3 mois à mi-temps lors de leur année de redoublement.~~

~~Les étudiants ne sont pas autorisés à prendre des congés durant le stage hospitalier au cours duquel ils doivent accomplir le service sanitaire.~~

8.4. Stage recherche (parcours internat)

En 5ème année (DFASP2), les étudiants du parcours internat doivent accomplir durant le second semestre, un stage recherche d'une durée de 2 mois à mi-temps dans une équipe de recherche de l'université de Rouen

Le stage recherche compte pour 6 CE mais ne peut pas servir de compensation pour les enseignements théoriques et pratiques de l'année. Il est validé sur la base de la fiche d'appréciation remplie par le maître de stage et d'un rapport de stage rédigé par l'étudiant. La validation du stage recherche est indépendante de la validation des autres épreuves universitaires et est obligatoire pour rentrer en 6ème année.

8.5. Stage d'application professionnelle (parcours industrie et recherche)

En 5ème année (DFASP2), les étudiants du parcours industrie doivent accomplir durant le second semestre un stage d'application professionnelle d'au moins 3 mois à partir du mois d'avril qui compte pour 8 CE.

Le stage d'application industrielle compte pour 8 CE mais ne peut pas servir de compensation pour les enseignements théoriques et pratiques de l'année. Il est validé sur la base de la fiche d'appréciation remplie par le maître de stage et d'un rapport de stage rédigé par l'étudiant.

8.6. Stage de découverte de l'entreprise ou de pré-orientation professionnelle

Un ou plusieurs stages de découverte de l'entreprise ou de pré-orientation professionnelle, d'une durée variable, peuvent être réalisés à l'initiative des étudiants pendant les périodes où ils n'ont pas d'enseignement ou les vacances universitaires. Une convention est alors établie entre l'étudiant, l'entreprise (ou l'organisme d'accueil) et l'Université de Rouen représentée par le directeur du département Pharmacie. Ces stages, non crédités, sont validés devant un jury du département Pharmacie selon les modalités définies par ce jury en début d'année universitaire.

8.7. Stage d'initiation à la recherche

A partir de la 2ème année et à l'exclusion de la 5ème année, un ou plusieurs stages d'initiation à la recherche peuvent être réalisés à l'initiative des étudiants pendant les périodes où ils n'ont pas d'enseignement ou les vacances universitaires. Ces stages d'une durée de 150 heures minimum, peuvent être effectués dans tout laboratoire appartenant à une équipe de recherche de l'Université de Rouen. L'étudiant est placé sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur qui dirige son travail et fournit en fin de stage une appréciation sur le stagiaire.

L'inscription à ce stage d'initiation à la recherche doit être effectuée au service de la scolarité au moment de l'inscription dans l'année d'étude.

A l'issue de son stage, l'étudiant devra rédiger un mémoire d'une dizaine de pages qu'il devra présenter oralement devant un jury composé d'au moins 2 enseignants-chercheurs de la faculté dont le responsable du stage. La validation de ce stage d'initiation à la recherche peut permettre à l'étudiant d'acquérir 3 CE au titre d'une UE optionnelle d'Initiation à la recherche de 3ème ou de 4ème année.

9. Parcours « Recherche et développement »

Des UE d'Initiation à la recherche et des stages d'Initiation à la recherche sont proposées dès le DFGSP2 et sont accessibles aux étudiants en Pharmacie tout ou long de leur cursus. En 2ème cycle, deux parcours « recherche et développement » sont identifiés, en fonction du projet professionnel de l'étudiant :

- industrie/recherche et développement

- pharmacie hospitalière ou biologie médicale/recherche et développement.

Le parcours « recherche et développement » se valide de la façon suivante :

- 3 UE d'initiation à la recherche validant chacune 3 CE soit 9 CE au total

- un stage d'initiation à la recherche (durée minimale équivalente à 6 semaines temps plein dans une équipe de recherche labellisée) validant 21 crédits CE

- le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP) validant 30 crédits CE.

Pour les étudiants en Pharmacie, les UE d'Initiation à la recherche font partie des UE optionnelles (UE librement choisies) de DFGSP et DFASP. Les 60 CE ainsi obtenus permettent aux étudiants de valider le parcours « recherche et développement », ce qui donne une équivalence de Master 1 recherche pour pouvoir postuler à un Master 2 à finalité recherche après validation du 2ème cycle.

Les UE d'Initiation à la recherche sont organisées par l'UFR Santé de Rouen, avec des équipes pédagogiques mixtes de médecine, pharmacie et sciences. L'offre de formation de l'UFR Santé de Rouen comporte une quinzaine d'UE, avec des prérequis pouvant être différents selon les filières santé.

Le stage d'Initiation à la recherche a pour objectif de faire découvrir aux étudiants les concepts et méthodes de la recherche scientifique et d'acquérir des compétences méthodologiques et techniques.

Pour les étudiants du parcours industrie et recherche (3ème cycle court), la 6ème année peut être validée par un Master 2. Pour les étudiants admis au concours d'internat et intégrant un 3ème cycle long (DES Biologie médicale, DES Pharmacie, DES Innovation pharmaceutique et recherche), le Master 2 est réalisé au cours de l'internat (année de recherche, disponibilité).

10. Projet d'orientation professionnelle

Article 5 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie dans sa version consolidée au 2 septembre 2019.

Le module « Projet d'orientation professionnelle » (POP) est un module obligatoire pour tous les étudiants à partir de DFGSP2, ne faisant pas partie des modules d'enseignement (UE) et ne comptant pour aucun CE. Ce module « Projet d'orientation professionnelle » a pour objectif d'aider les étudiants à construire leur projet professionnel. Il doit permettre aux étudiants de choisir activement leur filière de spécialisation en DFASP1 parmi les filières proposées : Officine, Internat, Industrie et recherche.

En DFGSP2, l'étudiant commencera à constituer son e-portfolio d'orientation sur une plateforme en ligne dédiée. En même temps, il est attribué à chaque étudiant, un référent tuteur, parmi les enseignants de la faculté, qui suivra et guidera l'étudiant jusqu'à son choix de filière professionnelle lors du premier semestre de DFASP1.
L'étudiant devra avoir rencontré son référent tuteur au moins 1 fois au cours du dfgsp2 et 2 fois en dfgsp3, avant le début de DFASP1.

Afin de bien prendre en main son e-portfolio, l'étudiant devra obligatoirement assister à l'enseignement dirigé prévu à cet effet en DFGSP2. Sur la plateforme dédiée, des fiches réflexives modèles ainsi que des formulaires seront mis à disposition de l'étudiant pour constituer son portfolio ; ces fiches concernent par exemple, les rencontres avec son référent tuteur, les UE optionnelles suivies en DFGSP2 puis DFGSP3 et DFASP1, les stages volontaires effectués (en dehors des stages obligatoires du cursus pharmaceutique), les emplois saisonniers ou temporaires, les rencontres avec des professionnels, la participation à des salons, réunions ou forums d'information…
En début de DFASP1, l'étudiant devra partager avec un jury d'orientation professionnelle sa fiche de vœux d'orientation (1er choix et 2ème choix), son curriculum vitae, sa lettre de motivation et l'avis motivé de son tuteur sur son portfolio.
A l'issue de la procédure de dépôt des vœux, le jury d'orientation professionnelle examine le vœu émis par chaque étudiant en s'appuyant sur ses motivations et l'avis de son tuteur

Ce jury, désigné par le directeur du département Pharmacie, est composé des responsables pédagogiques des différentes formations spécialisées et au moins d'un pharmacien en exercice.

Lorsque le jury valide le vœu émis par l'étudiant, ce dernier intègre le parcours de formation choisi.

Si le jury l'estime nécessaire, il auditionne l'étudiant sur ses motivations et son projet d'orientation professionnelle. A l'issue de cet entretien, le jury peut, le cas échéant, assortir la décision de poursuite d'études dans le parcours de formation choisi par l'étudiant de recommandations pédagogiques.

Avant l'entrée en DFASP2, le jury procède à un dernier examen du projet d'orientation professionnelle et du parcours de formation de l'étudiant dans les cas suivants :

- les étudiants dont la poursuite d'études est assortie de recommandations afin de vérifier leur prise en compte,

- les étudiants qui souhaitent se réorienter à la fin du deuxième semestre de la formation ;

- en cas de désaccord persistant entre le jury et l'étudiant suite à la procédure d'audition.

A l'issue de ce dernier examen, le jury statue définitivement sur le vœu de parcours de formation de l'étudiant.

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 modifié par l'arrêté du 26 novembre 2018, la non-validation du vœu de parcours de formation de l'étudiant par le jury conduit à une réinscription de l'étudiant en première année du deuxième cycle de la formation (DFASP1).

Pour s'inscrire en DFASP2 et poursuivre dans le parcours de formation choisi, l'étudiant doit avoir :

- validé le DFASP1,

- obtenu la validation par le jury d'orientation professionnelle du vœu de parcours de formation choisi.

La réinscription de l'étudiant en DFASP1 fait l'objet d'une convention pédagogique adaptée à chaque étudiant signée par l'étudiant et directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

11. Reconnaissance de l'engagement étudiant

Conformément à la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et au décret n°2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle, les étudiants en Pharmacie peuvent bénéficier d'une reconnaissance universitaire.

Cette reconnaissance de l'engagement étudiant peut se traduire sous la forme de validation d'un bonus de points compris entre 0,1 et 0,5 points (sur 20 points) ajoutée à la moyenne générale de l'année en 2ème, 3ème, 4ème ou 5ème année des études pharmaceutiques.

Sont éligibles au titre de la reconnaissance de l'engagement des étudiants :

1. Engagement associatif ou universitaire

- étudiant élu au Conseil de Gestion de l'UFR Santé
- étudiant élu au Conseil d'Administration (CA) ou à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'Université de Rouen Normandie
- étudiant élu au Conseil du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Normandie (CROUS)
- étudiant membre élu du bureau de l'Association des Etudiants en Pharmacie de Rouen (AEPR) ou de l'Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France (ANEPF)
- Junior Entreprise (membres bénévoles).

2. Engagement humanitaire ou civique

- étudiant ayant une implication bénévole forte au sein d'une association sociale ou humanitaire (ex. Resto du cœur…)
- étudiant accomplissant un volontariat dans les armées, une activité militaire dans la réserve opérationnelle, une activité de sapeur-pompier volontaire ou de service civique

3. Engagement professionnel

- étudiant ayant une activité professionnelle bénévole ou salariée (avec contrat de travail) dans une entreprise en relation avec la formation universitaire pharmaceutique avec un minimum de 150 heures de travail effectuées au moment du dépôt du dossier.

Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises, pendant toute la durée des études pharmaceutiques.

L'étudiant souhaitant demander une reconnaissance d'engagement est invité à déposer, avant le 15 mars de l'année universitaire en cours, un dossier unique dactylographié (même s'il a plusieurs types d'engagement) dans lequel il précisera :

- de quel type d'engagement s'agit-il ?

- en quoi a consisté son engagement ? Il fournira une description précise de l'activité

- combien de temps a t'il consacré à cette activité et sur quelle période ? Il fournira une attestation de son employeur ou responsable d'activité ou un contrat de travail

- quelles compétences spécifiques l'étudiant a développé ?

Le dossier devra être signé par l'étudiant et par son employeur ou responsable d'activité.

Le dossier sera instruit par un jury composé de 3 enseignants du département Pharmacie et du représentant des étudiants de 6ème année officine désigné par ses pairs, qui jugera de la recevabilité de la demande de reconnaissance de l'étudiant. La note de bonification, accordée par le jury qui reste souverain, sera ajoutée à la moyenne générale de l'année de l'étudiant.

12. Service sanitaire

Conformément au décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 et à l'arrêté du 12 juin 2018 relatifs au service sanitaire pour les étudiants en santé, le service sanitaire est obligatoire et doit être validé par tous les étudiants en Pharmacie.

Le service sanitaire comporte une phase de formation théorique en DFASP1 basée sur l'UE 12 « Formation au service sanitaire » comptant pour 3 CE. Il comporte également une action de prévention primaire en santé comptant pour 2 CE réalisée par les étudiants durant le stage hospitalier de DFASP2 et organisée conjointement avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Rectorat de Normandie.

La validation du service sanitaire est obtenue par l'étudiant lorsque celui-ci a acquis l'ensemble des crédits d'enseignement issus de l'UE concernée et validé l'action concrète de prévention, l'ensemble constituant le service sanitaire.

13. Certification numérique

Des enseignements d'informatique et de culture numérique sont organisés au cours des études pharmaceutiques à partir de la 2ème année. Ils permettent aux étudiants de certifier les compétences numériques acquises à l'aide d'un des référentiels nationaux en vigueur.

14. Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU)

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU niveau 2 initial) est obligatoire pour tous les étudiants avant l'entrée en 4ème année (DFASP1). La formation est assurée en 2ème année par des professionnels de santé agréés du Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU). La durée de la formation correspond à 21 heures d'enseignement pratique

La réactualisation de la formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU niveau 2) est obligatoire pour tous les étudiants en DFASP. La formation est assurée en 4ème année par des professionnels de santé agréés du Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU). La durée de la formation correspond à 7 heures d'enseignement pratique.

La validation d'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) est basée sur l'évaluation pratique des gestes et comportements d'urgence par l'étudiant. Elle ne peut être obtenue qu'en cas de présence de l'étudiant à toutes les séances de formation.

La validation d'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) est indépendante de la validation des autres épreuves et ne compte pour aucun CE. Cette attestation est valable pour une durée maximale de 4 années.

Les étudiants ne se présentant pas aux enseignements de formation aux gestes et soins d'urgence organisés par la Faculté devront acquérir par eux-mêmes cette attestation (AFGSU niveau 2) auprès d'un organisme formateur et la faire valider auprès du service scolarité.

15. Certificat de synthèse pharmaceutique (CSP)

Un certificat de synthèse pharmaceutique est organisé à la fin de l'enseignement correspondant au tronc commun de 4ème année (DFASP1). Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises par les étudiants ainsi que leur capacité à synthétiser leurs connaissances. Le jury est multidisciplinaire et comporte ~~3 enseignants~~ au moins 2 enseignants de disciplines différentes.

Le CSP porte sur tous les enseignements de la formation commune de base de 3ème et de 4ème année (DFGSP3 et DFASP1).

L'examen est en format mixte, il est composé d'un examen écrit et d'un examen oral. L'épreuve écrite d'une durée de 1 heure maximum est élaborée sous format numérique en présentiel.

L'épreuve orale porte sur des commentaires d'ordonnance, des dossiers cliniques, des mises en situation face à un cas clinique… Les étudiants ont 30 min pour préparer le sujet et peuvent disposer de certains documents autorisés dont la liste est définie en début d'année et communiquée aux étudiants. La durée de l'épreuve orale est de 20 min (10 min de présentation par l'étudiant, 10 min de questions sur le sujet par le jury). Une grille de notation est réalisée pour assurer l'homogénéité de la notation entre jurys.

Le CSP porte sur tous les enseignements de la formation commune de base de 3ème et de 4ème année (DFGSP3 et DFASP1).

~~L'examen est oral et les sujets proposés comporte deux épreuves : un oral qui porte sur des commentaires d'ordonnance, dossiers cliniques, mises en situation face à un cas clinique et un examen sur tablette.~~

~~Les étudiants ont 30 20 mn pour préparer le sujet et peuvent disposer de certains documents autorisés dont la liste est définie en début d'année et communiquée aux étudiants.~~

~~La durée de l'examen est de 30 mn (10 mn de présentation par l'étudiant, 10 mn de questions sur le sujet et 10 mn de questions diverses par le jury). Une grille de notation est réalisée pour assurer l'homogénéité de la notation entre jurys.~~

L'examen concerne dans un premier temps les étudiants de 4ème année ayant validé la 1ère session et les étudiants ayant eu la moyenne générale en 1ère session et n'ayant qu'une UE à repasser, il est organisé au moins 15 jours après les résultats de la 1ère session. Dans un second temps, pour les étudiants n'ayant pas réussi à la 1ère session de 4ème année, une journée d'examen de CSP est organisée après les résultats de la 2ème session.

La validation du CSP est indépendante de la validation des autres épreuves du DFASP et ne compte pour aucun CE.

La validation du CSP est obligatoire pour rentrer en 6ème année. Pour les étudiants n'ayant pas validé le CSP en fin de 4ème année, une session de rattrapage est organisée.

16. 5ème année DFASP2

16.1 Cas des étudiants de 5ème année internat (DFASP2 internat)

Tout étudiant ayant échoué au concours d'internat ne peut pas redoubler la 5ème année en filière Internat. Il doit redoubler sa 5ème année en filière Officine ou Industrie. Il pourra repasser le concours d'internat l'année suivante mais il devra valider la totalité des stages hospitaliers de 5ème année selon les modalités précisées au point 8.3.

Pour les étudiants doublants qui réussissent au concours lors de leur seconde tentative, ils réintègrent alors le deuxième semestre de 5ème année internat.

16.2 Cas particulier des étudiants de 5ème année officine (DFASP2 officine)

Les UE1, UE2 et UE3 de 5ème année filière officine (DFASP2) ne sont pas compensables entre elles.

Les étudiants en réorientation en filière officine doivent valider un UE de remédiation

17. Organisation de la 6ème année des études pharmaceutique (3ème cycle court)

17.1. Filière internat

Les étudiants ayant été reçus au concours d'internat en Pharmacie s'inscrivent pour suivre les 4 années de DES de Pharmacie Hospitalière (PH), DES de Biologie Médicale (BM) ou DES d'Innovation Pharmaceutique et Recherche (IPR).

17.2. Filière officine

Les UE1, UE2 et UE3 de 6ème année officine ne sont pas compensables entre elles**.**

Les étudiants du parcours officine suivent au cours du 1er semestre (S1) de 6ème année, les enseignements théoriques et pratiques du parcours officine comptant pour 30 CE qui sont sanctionnés par un examen dont la 1ère session est organisée avant les vacances de fin d'année et la 2ème session en fin d'année universitaire.

Les enseignements théoriques et pratiques du 1er semestre doivent être validés indépendamment du stage officinal du 2ème semestre. Les modalités de validation sont identiques aux modalités appliquées dans les années précédentes.

Au 2ème semestre (S2), les étudiants doivent accomplir un stage officinal de 6 mois à temps plein chez un pharmacien agréé maître de stage de l'ex région Haute-Normandie (Seine-Maritime, Eure), comptant pour 30 CE. Dans certains cas exceptionnels et sur accord du directeur du département Pharmacie, le stage officinal peut être réalisé chez un pharmacien agréé maître de stage d'une autre région que la Normandie Orientale.

La validation du stage officinal est soumise à la réussite des étudiants à un examen de fin de stage sous forme d'examen pharmaceutique objectif et structuré (EPOS) organisé en fin d'année universitaire. ~~dont le jury est présidé par un enseignant de la faculté ayant la qualité de pharmacien, assisté de deux pharmaciens maîtres de stage.~~
~~Cet examen de fin de stage comporte une épreuve orale (commentaire d'ordonnances, entretien avec les membres du jury portant sur des sujets concernant l'exercice de la profession) complétée par une appréciation du pharmacien agréé maître de stage sous forme d'une fiche d'évaluation.~~
La validation du stage officinal est nécessaire pour la validation de l'année.
Cette validation est indépendante de la validation des autres épreuves universitaires et n'est prise en compte que pour déterminer la validation du stage officinal.
Pour les étudiants ajournés à l'examen de fin de stage, le jury demandera la réalisation d'un stage supplémentaire chez un pharmacien maître de stage agréé différent du premier stage. Sa durée sera déterminée par le jury de stage en fonction du besoin pédagogique de l'étudiant et sera comprise entre 1 et 6 mois.

17.3. Filière industrie et recherche

En 6ème année des études pharmaceutiques, les étudiants de la filière industrie et recherche doivent effectuer un Master 2 à l'université de Rouen ou dans une autre université, choisi en fonction du projet professionnel de l'étudiant.

La validation de la 6ème année des études pharmaceutiques est prononcée par le directeur du département Pharmacie, en accord avec le responsable de la filière industrie et recherche, sur présentation par l'étudiant d'une attestation de réussite au Master 2 suivi pendant cette année et une soutenance orale du stage réalisé durant le Master.

18. Thèse en vue du diplôme d'Etat de docteur en Pharmacie

Conformément à l'article 23 de l'arrêté du 8 avril 2013, les étudiants soutiennent au cours du troisième cycle court ou, au plus tard, dans un délai de deux ans après la validation du 3ème cycle court une thèse devant un jury désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques dans laquelle ils sont inscrits.

Pour la préparation, la rédaction et la soutenance de thèse, les étudiants doivent se conformer aux documents disponibles sur le site internet de l'université (http://medecine-pharmacie.univ-rouen.fr/soutenance-de-these-et-de-d-e-s-de-pharmacie-277076.kjsp?RH=1378374858376).